

## Liste des comparants des trois ordres du bailliage de Vitry-le-François

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Liste des comparants des trois ordres du bailliage de Vitry-le-François. In: Archives parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome VI - Etats généraux ; Cahiers des sénéchaussées et bailliages. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1879. pp. 194-206;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1879\\_num\\_6\\_1\\_2545](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1879_num_6_1_2545)

---

Fichier pdf généré le 02/05/2018

# BAILLIAGE DE VITRY-LE-FRANÇOIS.

## LISTE

*Des comparants des trois ordres du bailliage de Vitry-le-François (1).*

### ORDRE DU CLERGÉ.

Messieurs :

Nicolas Jannin, curé de Bettancourt-la-Longue, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Henri Gruyer, curé de Braban-le-Roi, et de messire François Breton, curé d'Alliencelle; Nicolas-Hilaire Lambert, curé d'Argillers, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Carré, curé d'Haulleguement, et de messire Antoine Servais, curé de Saint-Rémy en Bouchemont.

François Noël, curé de Rassuel, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Claude Margaine, curé de Rassu, et de messire de Mirvaux, curé de Vaveray-le-Franc.

François Lablanche, curé de Bignicourt-sur-Saully, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Gaspard Bardonnnet, prieur titulaire du Sermaize, et de messire Nicolas Foisier, prêtre, curé du Châtelet et Allincourt.

Jean Durict, prêtre, fondé de pouvoir de messire Claude Chenu, curé de Baconne, et de messire Henri-Catherine Lefèvre, prieur du prieuré de Vautelet.

Messire Nicolas Brisson, curé de Blacy, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Nicolas Titon, curé de Clamauge, et de messire Pierre Vaucouleurs, curé de Chintry.

Joseph-Nicolas Jacquier, curé de Blaise-sous-Argillers, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Esprit Brunet, curé de Tagnou, et de messire Jean-Baptiste Poirat, curé de Saint-Genest.

Louis Legros, curé de Chamouillé, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Etienne Frament, curé de Saint-Jean-sur-Tourne, et de messire Toussaint Colombé, curé de Bien-vittela.

Charles Danin, prêtre, fondé de pouvoir de messire Pierre-Joseph Herbinet, curé de Champ-Aubert, de messire Franquenot, curé de Ponthion, et des prieur et religieux de l'abbaye de Chaumont, suivant la délibération capitulaire qu'il nous a présentée.

Jean Rougelet, curé de Changy, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Gabriel Charpentier, curé de Senny, et de messire Etienne Vallard, curé de Montreuve et Cheppes.

Les prieur et religieux de l'abbaye royale de Chemicourt, comparant par dom Henel, prieur de ladite abbaye, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Jean-Valérien Jobar, curé de Beaudouvillers.

Messire Jacques-Joseph de Salguières, curé de Cheminon, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Claude Logel, curé d'Étrepy, et de messire Jean-Claude Bontemps, curé de Maurupt.

Henri-Joseph-Antoine Jénaux, curé de Courdemange, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Guillaume Flat, curé de Chernois, et de messire Claude Bailleite, curé d'Annevaux.

Jean-Pierre Leclerc, curé de Couvrol, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Jean-Baptiste Champion, curé de Valency, et de messire Claude-François-Etienne-Emmanuel Frontin, curé de Chaudfontaine.

Pierre-Nicolas Besançon, curé de Drouilly, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messieurs vicaires de la paroisse de Thiebault de Château-Portieu, et de messire Joseph Chatel, curé de Nuisement-au-Bois.

Daniel Martin, curé de Dampierre-le-Château, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Jean-Baptiste l'Abbé, curé de Voilmont et Rapsecourt, et de messire Louis-Jean-Baptiste Loutrau, curé d'Herpon.

Messire Antoine de Chieu, curé d'Écrieuse, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Henri Plique, curé de Jussecourt, et de messire François-Joseph Jacquin, curé de Thieblemont.

Louis-Joseph Simon, prêtre, fondé de pouvoir de messire Jean-Baptiste Lapière, curé de Doremy.

François-Louis Cappy-Doisy, prieur-curé de Frignicourt, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messires abbesses et religieuses de Saint-Pierre de Reims et des prieur et chanoines réguliers de Saint-Martin d'Épernay.

Les prieur et religieux de l'abbaye de Haute-Fontaine, comparants par dom Charles Daguin, prieur de ladite abbaye.

Clément-Joseph Lapière, curé d'Hauteville, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Louis-Antoine Franquenot, curé d'Arcomte, et de messire Jean Pageot, curé de Landricourt.

Nicolas-Joseph Jampierre, curé d'Helmaurap, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Nicolas-Pierre Pierron, curé de Villers-le-Secq, et de messire François Valton, curé de Viail.

Louis Nestier, curé d'Henruelle, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messires dames prieures et religieuses des Ursulines d'Épernay, et des prieur et religieux de l'abbaye royale de Saint-Denis de Rheims.

Le Crin de Kerbolo, abbé commendataire de l'abbaye de Huiro, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Jean Poignard, curé de Morel, et de messire Ponce-Philippe Senet, curé de Tourcelles-Chaumont.

Les prieur et religieux de l'abbaye de Huiro, comparants par dom Charles Jacqueson, procureur de ladite abbaye, et encore comme fondé de pouvoir de dom André de Bègue, curé de Moirmont, et de messire de Villeneuve-Dausoins, abbé commendataire de Moirmont.

Dom Jean-Baptiste Simon, curé de Huiro, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de MM. les prieur et religieux de Moirmont, et des prieur et religieux du prieuré de Saint-Thiebault.

(1) Nous publions ce cahier d'après un manuscrit des *Archives de l'Empire*.

Louis Regnier, chanoine, grand chantre de l'église royale et collégiale de Notre-Dame de Vitry-le-François, fondé de pouvoir de messire Louis Derozières, curé des petites et grandes Côtes, et de messire Louis-Philippe de Saint-Albin, seigneur de Rénancourt.

Charles-Nicolas Cosson, curé des Rivières, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Louis Rinard, curé d'Elise et de Docourt, et encore de messire Rémy-Jacques Dieu, curé de Dampierre-sur-Auve et de Dommartin-les-Planchettes.

Les prieur et religieux de Saint-Pierre-au-Mont de Châlons, comparant par dom Nicolas Marion, leur procureur, et comme fondé de pouvoir de dom Jean-Baptiste Humbert, prieur-curé de Sainte-Geneviève et des dames abbessé, prieure et religieuses de l'abbaye d'Argensolle.

Jacques-Antoine Collot, curé de Loisy-sur-Marne, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Simon Bouchet, curé de la paroisse d'Almogue, et de messire Louis-Henri Cochu, curé de Sommetourbe.

Alexandre Mortau, curé de Maisons, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Petit-Jean, curé de la paroisse du Tremblois, et de messire Hermart, curé de Coolle.

Jean-Baptiste Blanchard, curé de Marolle, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Chaineau, curé de Déville, et de messire Jean-Baptiste-Nicolas Aubry, curé d'Adecy.

Jean-Baptiste Delaunay, curé de Martignicourt.

Alexandre Domyne-Deslandes, abbé de Montcels, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire François Roussel, curé de Mareuil en Brie, et de messire Pierre-Louis Guillon de Saine-Val, abbé commendataire de Sept-Fontaines.

Jean-François Montrollez, curé de Montcels, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Desnoyers, curé de Beval, et de messire Louis Burette, curé de Charimont.

Jean-Louis de Louvemont, curé de Mincourt, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Dupont, curé de Soguy en l'Angle, et de messire Nicolas-Alexis Copinaud, prieur commendataire de Guincourt.

Les prieur et religieux de l'abbaye de Moutiers, comparant par dom Pierre Vaillant, prieur de ladite abbaye.

Joseph Delaunay, curé de Mellancourt, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Audouart, curé de Scrupt, et de messire Formey, curé de Blesme.

Jean-Baptiste-Nicolas Fruissart, curé de Morroy, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire François-Georges Pellerin, curé de Largicourt, et de messire Jean-Joseph-Hyacinthe de Seguireau, curé d'Arrigny.

Pierre-François Henricte, curé de Perthes, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire François Pasquier, curé de Vaillers, et de messire Oudin, curé de Ranvecy.

François-Antoine Draix, curé de Plichancourt, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Legrand, curé de Germaille, et de messire Jean-Baptiste Fouquet, curé de Virgny et de Ville-sur-Tourbe.

Claude Robin, prêtre, fondé de pouvoir de messire Joseph-Claude-Charles de Mettancourt-Vaubecourt, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Pierre-au-Mont de Châlons, et de messire Antoine-Pierre de La Condamine de Lescure, abbé commendataire de Saint-Martin d'Épernay.

Messire François-Parfait Baret, curé de Possesse, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Nicolas-Laurain, curé de Coutant-les-Maupas, et de messire Joseph Bardes, curé de Vernancourt.

Sébastien Depuidéville, curé de Pringy, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Augustin-Sulpice Diette, curé d'Hauteville, Ange et Champiu.

Jean-Joseph Gras, curé de Reims-la-Brûlée, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Jean-Baptiste Ladinart, curé d'Abacourt, et de messire Jacques Gillet, curé de Chevery et Inécourt.

Jean-Claude-Nicolas Henriet, curé de Saint-Lunnier en Champagne, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Jean-Baptiste Girardin, curé d'Autry et Lanson, et de messire Jean-Baptiste-Charles Pasquet, curé de Belleville.

François-Joseph, curé de Saint-Marc-sur-le-Mont, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Jean Bontemps, curé de Noirlieu; de messire Thomas Jaubert, curé de Sommières; de messire Nicolas-Martin Machet, curé d'Épense; de messire François Fénart, curé de Chatellier; de messire François Hauchier, curé du Vieux-Dampierre; de messire Louis-Antoine André, curé de Givry-Baillet; et de messire Jean-Pierre François, curé de la Neuville-au-Bois.

François Guillemain, curé de Saint-Quentin-les-Marais, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Thomas Colson, curé de Selle, et de messire Nicolas Renard, curé de Pertulax et Mény.

Alexandre-Bonaventure Desprez, curé de Sermaize, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Bouche-Seiche, curé du Buisson, et de messire Cormy, curé de Pargny-sur-Sauls.

Claude-Michel Neveux, curé de Soulanges, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Pierre-Louis-Toussaint Galiace, curé de Sainte-Marie-sous-Bourg, et de messire Apollinaire-Antoine Guillemart, curé de Bressy.

Les prieur et religieux de l'abbaye de Trois-Fontaines, comparants par dom Joseph-André Jadetot, prieur de ladite abbaye, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de dom Michel Pammel, curé de Trois-Fontaines-l'Abbaye, et de révérendissime Louis-Zacharie Rocourt, abbé de Clairveaux, en cette qualité propriétaire de la seigneurie de Voisins, paroisse de Breuil et bailliage de Fismes.

Les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale dudit Vitry, comparants par messire Louis-Marie de Branges, et Jacques-François de Paul de Saligny, chanoine, député dudit chapitre.

Et encore ledit messire de Branges, comme fondé de pouvoir de messire Hubert Sauce, curé de Vilmonty près Monjon, et ledit messire de Saligny, aussi comme fondé de pouvoir des doyen, chapitre et chanoines de l'église métropolitaine de Reims.

Frère Charles de Picot de Dampierre, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la Neuville-au-Temple et Maucourt, comparant par ledit messire François de Paul de Saligny, son fondé de pouvoir.

Les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Châlons, comparants par messire Augustin Becquey, l'un d'eux, leur fondé de pouvoir.

Robert-Joseph-Christophe Lelevain, curé de Vitry.

La communauté des religieux Minimes de Vitry-le-François, comparants par dom Jean-Baptiste de Gouy, ex-provincial, député de ladite communauté, tant en son nom que comme fondé de pouvoir des Minimes d'Épernay, et de messire Louis-Martin Maillefert, curé de Vanciennes.

Nicolas Lambert, prêtre, vicaire de la paroisse de cette ville, député des sieurs vicaires de la même paroisse, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Louis Desistres, curé de Saint-Urain, et de messire Edmond Berton, curé d'Haitalier.

Les dames abbesse, prieure et religieuses de l'abbaye de Saint-Jacques, comparantes par messire Nicolas Gillin, directeur de ladite abbaye et fondé de leur pouvoir, tant audit nom que comme fondé de pouvoir de Jean-Nicolas Amond, chanoine prémontré, curé d'Avy, bailliage de Sainte-Menehould.

Les dames supérieure et religieuses de la congrégation de Vitry-le-François, comparantes par messire Louis de Couvenances, prêtre, leur fondé de pouvoir.

Les religieux Trinitaires de Vitry en Perthois, comparants par Antoine Bonnire, l'un d'eux.

François Jacquot, curé de Vitry en Perthois, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Potin, curé de Saint-Etienne, de messire Sulpice Chambon, curé de Champigneul, et de messire Jean Damas Sellier, prieur de Cornay.

Jean-Clément, curé de la paroisse de Notre-Dame de Saint-Dizier, tant en son nom que comme fondé de pouvoir des dames Ursulines de ladite ville, et de messire Jean Pillere, curé de Moelieu; Paul Regnodin, curé de Vauclerc, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Antoine Lequain, curé de Coucy en Rethelois, et de messire Pierre-François Sourdât, curé de Saint-Eulieu de de Villers-Enlieu.

Henri-Nicolas Colmar, curé de la paroisse de Saint-Martin de Gigny de Saint-Dizier, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire François Dambauville, curé de Brauvillers; de messire Jean-Baptiste Rottet, curé de Bettancourt-la-Férée et Chancenet; de messire Jean-Louis Maticce, curé de Bercuré; de messire Nicolas Godet, curé d'Estome; de Jean-Baptiste Godet, curé de la Besace.

Pierre-Claude-Louis, chapelain de la chapelle Saint-Joseph, de la prison de Saint-Dizier, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Louis Rousseau, curé de la paroisse de Chalandes, et messire Nicolas Colignon, curé des grandes et petites Evelles.

Paul Langlois, curé de Plivot, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Nicolas-Rémy Durtelle, curé de Chouilly, et de messire Jean Coutier, curé de Cramaut; dom Adrien-Clément, religieux bénédictin de l'abbaye de Huiron, tant en son nom que comme fondé de pouvoir du prieur de Saint-Claude de Thiermont et du chapelain de Sainte-Catherine de Chevière, paroisse de Novy.

Adrien Vallet, curé de Martin et du Chevallot, comparant par messire Jacques-Louis-Bernard Leblanc, chanoine de l'église royale et collégiale dudit Vitry, son fondé de procuration, et encore comme fondé de pouvoir de messire Louis Léger, curé d'Hoiry, et de messire Jean-Baptiste-Henri-Rémy Lecourt, curé de Mardeuil.

François Tétraud, prêtre, fondé de pouvoir de messire le curé de la paroisse de Hau, et encore

comme fondé de pouvoir du curé de Mafrécourt.

Jean Vaucher, curé de Mard, tant en son nom que comme fondé de procuration de messire Nicolas Bizelle, curé de Fossé; de messire Lafosse, curé de Bourg-Huart; de messire Query, curé de Taily; de messire Christophe, curé de Cermory; de messire Hotau, curé de Bouvillers.

Larigot, curé de Vanaut-le-Châtel, par messire Vaucher, curé de Ruart, son fondé de pouvoir; Dauphinot, curé de Masiège, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Claude Genest, curé de Minaucourt; de messire Baronnet, curé de Cernay en Dormois; Druart, curé de la Grange-aux-Bois, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Druart, curé de Baulmy; de messire Pierre Godart, curé de Villers en Argonne; Grillot-Deprez de Lille, abbé régulier de l'abbaye royale de Coupers, prieur de Notre-Dame des Rozières, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire le curé de Vaux-le-Mourois; de messire le curé de Boncouville; de messire le curé de Mouchintinet; de messire Lablanche, chanoine collégial de Saint-Symphorien.

Engard, prieur-curé de Grand-Pré et de Besseux, son annexe.

Les prieur et chanoines réguliers de Saint-Médard de Grand-Pré, comparants par messire Nicolas Bouda, chanoine régulier dudit prieuré, leur fondé de pouvoir, tant audit nom que comme fondé d'autres pouvoirs du sieur prieur-curé de Saint-Piermont de Ténegore et de Sivry.

Millet, prêtre, député du clergé du Sainte-Menehould, et encore comme fondé de pouvoir de messire Baudier, curé de Florent, et de messire Desprez, curé de Verrières.

Pierre-Louis Gromaire, curé de la ville de Mézières, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Etienne-Joseph Durivaux, curé d'Amouzy et Houdizé, et de messire Nicolas Comme, curé de Wareq et d'Étion, son annexe.

Nicolas Jervais, curé de Terme, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Nicolas, curé du Châtel, et de messire Mabilie, curé de Cheyzières.

Buirette, curé-doyen de la ville de Sainte-Menehould, tant en son nom que comme fondé de pouvoir des dames religieuses de la congrégation de Sainte-Menehould, et de messire Daribert, vicaire général d'Uzès, prieur commendataire de Braux-Saint-Rémy.

Dom Claude Noël, prieur de l'abbaye de Relvat, comparant pour les sieurs prieur et religieux de ladite abbaye, et encore comme fondé de pouvoirs du sieur prieur de Saumantes, et du sieur prieur-curé de Sarcy et Bottemoul.

Les prieur et religieux de l'abbaye de Chatrice, comparants par le sieur prieur de ladite maison.

Loyerne, prieur-curé dudit lieu de Chatrice.

Deguayenne, chapelain de la chapelle de Saint-André de l'hôpital, à Sainte-Menehould, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Docquart, chapelain de la chapelle de la Présentation de ladite ville, et du sieur curé de l'Effincourt.

Decouvenance, prêtre, comme fondé de pouvoir du sieur curé de Guignicourt et de Villers-sur-le-Mont, du sieur curé de Gendaut et Barbaise.

Delaunay, curé de Matignicourt, tant en son nom que comme fondé de pouvoir du sieur curé de Braux-Sainte-Cohière, et du sieur curé d'Aumont et Mélancourt.

Legras, curé de Saint-Souplesse, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire le

curé de Sainte-Marie-Apy, de M. le curé du bourg de Sommepey.

Le prieur titulaire de Norvy-les-Moines en personne, et encore comme député de ladite maison, suivant l'acte capitulaire qu'il nous a représenté, et comme fondé de pouvoir du sieur curé de Piermont; du sieur curé de Parguy et Doux; du sieur curé de Faux; du sieur curé de Sance-aux-Bois, et du sieur prieur de Prix, bailliage de Sainte-Menehould.

Illustrissime et révérendissime Mgr de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, comparant par messire Dandigné-Dumeneuf, abbé commentaire de l'abbaye royale de Noyer, vicaire général du diocèse de Châlons, son fondé de pouvoir; ledit abbé Dandigné en son nom, comme titulaire de la chapelle de Sainte-Barbe de Sainte-Menehould.

Moret et Froment, chanoines du chapitre du Saint-Pierre de Mézières, fondés de pouvoir des sieurs doyen et chanoines dudit chapitre, et encore comme fondés de pouvoir des religieuses Annonciades célestes de ladite ville, ledit sieur Moret comme fondé de pouvoir du sieur curé de Prix et Belval.

Ledit messire Froment, comme fondé de pouvoir de messire Destremagues, curé de Montcornu et Cloion; du sieur curé de Mazures et Secheval; du sieur curé de Marcel, Sury et Clavy, annexés.

Rougelet, curé de Bergnicourt, tant en son nom que comme fondé de pouvoir du sieur curé de Seuil et du sieur curé de Romance.

Bandessou, curé de Rocroy, du bourg fidèle du Gay d'Houssi et de la Taillette, ses annexes, tant en son nom que comme fondé de pouvoir du sieur curé de Barnilly-les-Postes et Serviat, annexe; du sieur curé de Bogny et Rimoge, annexe.

Dumont, curé de Villers-devant-Lethous, tant en son nom que comme fondé de pouvoir du sieur curé de Thoud; du sieur curé de Villers-Varoucourt.

Beuret, curé de Bar-les-Bazaucy et Haricourt, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Cordier, curé de Baillouville.

Jean Divay, curé de Mont-Saint-Martin et de Suguy, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Hussard, curé de Vouzières; de messire Gayard, curé de Machaux et de Mont-Saint-Rémy.

Chéné, curé de Touzelle-Chaumont, comparant par messire Olivier Le Crin de Kerbolo, abbé de l'abbaye de Huiron, son fondé de pouvoir, et encore comme fondé de pouvoir de messire Poinard, curé de Morel.

Ledit messire Lilevain, curé de Vitry, comme fondé de procuration de messire Desmarest, curé de Delizé et Beaurepaire, et de messire Richer, curé de Liard et Lafée, son annexe.

Claude Thierry, prêtre, comme fondé de procuration de messire Jaxeson, curé de Passavant, et de messire Lagrelette, curé d'Argée.

Les sieur prieur et religieux de l'abbaye de Sept-Fontaines, comparants par dom Rogier, prieur, député de ladite abbaye, et encore comme fondé de pouvoir des sieurs prieur et pères du Calvaire; de messire Jacquemart, curé de Thissé; de messire Coctard, curé de Sept-Fontaines et Fagnou.

Messire de Viterne, prêtre, au nom et comme fondé de pouvoir de messire de Lastre d'Aubigny, prieur de Saint-Christophe de Montfélix; de messire Flerson, curé de la Neuville-au-Pont, et de messire Le Champenois, curé de Quatre-Champs.

Messire Boucher, curé d'Aussonne, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire

Blanchard, curé d'Ambly et Montlameur, et de messire Rasquin, curé de la Neuville et Tournafait.

Corde, prêtre, chapelain de Saint-Jean l'Évangéliste de Sainte-Menehould, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Hacoudrette, curé de Château-Dortieu.

Ledit messire Becquey, au nom et comme fondé de pouvoir de messire Grimout, curé de Norvion et Joffréville, et de messire Fleury, titulaire de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste de Sainte-Menehould.

Legroing-Laronnagère, vicaire général à Châlons, au nom et comme fondé de pouvoir de messire de Malide, évêque de Montpellier, abbé de Belval, et des dames régentes de Vitry-le-François.

Les prieur et religieux de l'abbaye de Beaulieu en Argonne, comparants par dom Debrié, religieux de l'abbaye de Huiron, leur député, et encore comme fondé de pouvoir du sieur abbé de la Charmois, seigneur du Jard.

Daté, curé de la paroisse de Rethel-Mazarin, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Colignon, curé de Perthes-les-Réthels; de messire Prévot, curé d'Éclé; de messire Denis, curé de Montreuil, Puiseux son annexe; de messire Lepoivre, curé d'Ardois.

Les pères Minimes de la ville de Rethel, comparants pour dom Harlier, Minime, leur député et fondé de pouvoir; de messire Merlin, curé de Mesmont; de messire Hoste, curé de Grandchamp.

Dom Dupuis, supérieur des Minimes de Vitry, comme fondé de pouvoir de messire Noël, prieur-curé de la Neuville-les-Woisigny, et de messire Jacquet, curé de Fléville.

Auguste-Claude-Bernard LeSailly, prêtre du diocèse de Soissons, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Jacques Blondiou, curé de Montfélix, et des dames abbesse et religieuses de l'abbaye royale d'Avenay.

Claude Lanton, curé de la paroisse de Piery, diocèse de Soissons, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire André Hugot, curé de Maucy, et de messire Louis-Antoine Jacques, curé de la paroisse de Vinay, même diocèse, bailliage d'Épernay.

Jacques-Antoine Brouillet, curé d'Avise, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Nicolas La Fouasse, curé de Flavigny, et de messire François Ménard, chapelain des chapelles de Sainte-Claude et de Saint-Christophe, à Sainte-Livière.

Antoine Bonnier, ministre des Trinitaires à Vitry en Perthois, comme fondé de pouvoir de messire Jean-Baptiste Changy, curé de Noirval, et de messire Jean Cliquot, curé de Chestre et de Falaise, son annexe.

Messire Pierre Chéneau, curé de la paroisse d'Ay, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Jean-Nicolas Lefèvre, curé d'Arpigny, et de messire Brice Legros, curé de Matigny, diocèse de Reims.

François Desmarest, curé de Rémory, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Jean-Baptiste Harivot, curé de Warpy, et de messire Paul-Gérard Laviare, curé de Briquency.

François-Nicolas Gagau, curé de Marseuil-sur-Ay, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Jean-Alexis Lefrand, curé de Bisseuil, et de messire Jean-Louis Harlin, curé de Zistres.

Dom Henri L'Elu, Minime à Vitry, au nom et comme fondé de pouvoir de messire Nicolas

Poulain, curé des Landres et de Georges, et de messire Rémy-Joseph Aublin, curé de Brégis, diocèse de Soissons.

Dom Joseph Gourmet, prieur de Saint-Nicolas de Chaintry, bailliage d'Épernay, tant en son nom que comme fondé de pouvoir des religieux de l'abbaye de Saint-Denis en France, et des prieurs et religieux de Saint-Pierre au Mont-de-Châlons, seigneur de Pierry, même bailliage.

François Fissier, prêtre, chapelain de la chapelle Notre-Dame à Arnay, tant en son nom que comme fondé de pouvoir des sieurs chanoines du chapitre d'Avenay, suivant la procuration du chapitre assemblé capitulairement qu'il nous a représentée, et encore comme fondé de pouvoir de messire Sébastien Massy, curé de Ludes.

Simon Leprest, chanoine, curé d'Avenay, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Jean-Louis-François Jaunet, curé de Cuis, et de messire Jean Mariton du Bost, chanoine de l'église métropolitaine de Reims, et chapelain de la chapelle de Saint-Nicolas de Fimes.

Pierre-Louis Chevalier, chanoine de l'abbaye royale d'Avenay et chapelain de la chapelle Saint-Roch, par ledit messire Corda, son fondé de pouvoir.

Augustin Sallerou, vicaire de Bignicourt-sur-Marne, fondé de pouvoir de messire Jacques Cochou, curé des paroisses de la Croix-au-Bois et Langouin, et de messire Jean-Baptiste Warcollier, curé de Saint-Juvin.

Jacques Mortot, prêtre, chanoine à Vitry, au nom et comme fondé de pouvoir de messire Claude de Jenlis, curé d'Isle-sur-Marne; de messire Andrien Thiéret, curé de Montmélian; de messire Joseph Bourbon, chanoine régulier de l'ordre de Prémontré, curé de la Romague.

Jean Rogelet, curé de Bergnicourt, comme fondé de pouvoir de messire Ponce Didier de Saint-Gly, curé de Saint-Loup en Champagne; de messire Charles Noiret, curé de Montmarin et Givry en Champagne, et de messire Thomas de Baine, prieur-curé de Menflise et de Ménil-les-Epinois, son annexe.

Guillaume Dauphinot, curé de Massige, comme fondé de pouvoir de messire Etienne Mercier, curé de Melzicourt, et son annexe; de messire Pierre Tourry, curé de Bouvroy et de Ripou, son annexe, et de messire Barthélemy Vallet-Duchesne, curé de Fonteinès et Grateuil.

Jean-Nicolas Beuret, curé de Bar-les-Buzancis, au nom et comme fondé de pouvoir de messire Joachim Guillemain, prêtre desservant la paroisse d'Huicréville et Villers, son annexe; de messire Nicolas Robert, curé de Ramouville et d'Audevanne.

Jean Divay, curé de Martin, fondé de pouvoir de messire Pierre Faille, curé de Savigny, et de messire d'Helvincourt, curé de Lisy.

Etienne Corau, curé de la paroisse de Saint-Martin de Lanoux à Saint-Dizier, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Claude Legros, d'Hoircourt, et de messire Louis Chevalot, curé de Raillecourt.

Claude Maréchal, curé de Gijaucourt, de la Chapelle-sur-Auve, et chapelain de la chapelle de Saint-Louis-les-Planches, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Claude-Charles Chaguiet, curé de Braux-Saint-Rémy, et de messire Pierre de La Valle, curé d'Auve et de Saint-Amand-sur-Auve.

Guillaume Dupac de Bellegarde, prévôt de l'Église, comte de Lion, prieur commendataire du prieuré Dulmoy, par messire de Couvenant, curé

de Minécourt, suivant sa procuration du 13 de ce mois.

#### NOBLESSE.

Dans l'ordre de la noblesse sont comparus Messieurs : Très-haut et très-puissant prince Mgr Charles-Philippe, fils de France, frère du Roi, comte d'Artois, par messire Hyacinthe de Moy, marquis de Moy, en vertu des lettres données sous le sceau de la chancellerie de mondit seigneur, à Versailles, le 3 de ce mois.

Très-hautes, très-puissantes et très-excellentes princesses mesdames Marie-Adélaïde, Victoire-Louise et Marie-Thérèse de France, tantes du Roi, duchesses de Louvois, par messire Nicolas de Cheiza, comte de Servignas, en vertu de la procuration de mesdites dames, passée au château de Versailles, le 1<sup>er</sup> de ce mois.

Très-haut, très-puissant et très-excellent prince Mgr Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, prince du sang, seigneur de Mumigny et autres lieux, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en ses provinces de Bourgogne et Bresse, colonel général de l'infanterie étrangère, par messire Edouard de Cuisotte, chevalier, seigneur, lieutenant du Roi de la province de Champagne, président de l'assemblée de l'élection de Sainte-Mènehould, suivant la procuration de mondit seigneur, faite et passée à Paris, au palais de Bourbon, le 3 mars présent mois.

André-Hercule-Marie-Louis de Rosset, duc de Fleury, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, seigneur de Mareuil, demeurant ordinairement à Paris.

Mgr Godefroy-Charles-Henri de la Tour d'Auvergne, seigneur d'Épernay, lesdits seigneurs duc de Fleury et duc de Bouillon, par messire Augustin-Gabriel de Franquelot, comte de Coigny, maréchal des camps et armées du Roi, suivant leurs procurations des 18 et 19 février dernier.

Messire Armand-Désiré Duplessis de Richelieu, duc d'Aiguillon; messire Hippolyte-César de Guines de Moreton de Chabillant; messire Pierre-Nicolas-Fortuné de Guines de Moreton de Chabillant, propriétaire du marquisat de Mont-Cornet et de la seigneurie d'Arcis; Jean-Pierre-Jacques de Villougue, seigneur de Coutreuve et Chappe, pour moitié d'Hareux, d'Houdisy et en partie de Condé, Givry et Loisy.

Messire Louis Dauphin, comte de Jaubert, seigneur pour moitié d'Hareux et d'Houdisy, lesdits seigneurs d'Aiguillon, de Chabillant, de Villougue et Jaubert, par messire Antoine-Pierre de Lapisse, chevalier, seigneur de la Villargue et en partie d'Hassy, suivant les procurations des 9 mars présents mois et 18 février dernier, et ledit seigneur de Lapisse, en son nom.

Messire Charles-Sébastien Touchain de la Latièze, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, seigneur de Viard, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de madame la marquise de Wignacourt, dame de Chanfort, Chaval et autres lieux, et de messire Joachim-Claude de Braumont, chevalier, seigneur de Clary et autres lieux, suivant leurs procurations des 7 et 9 mars présent mois.

Messire Hyacinthe, comte de Moy, chevalier, seigneur de Brière et Sainte-Marie, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Charles-Louis-Marie-Jules-Auguste-Alexandre, comte de Moy, seigneur de Montvauxelle, suivant sa procuration passée à Reims, le 4 mars présent mois, et encore comme fondé de pouvoir de messire Joseph-Louis Rolland, vicomte de Suguy,

suisant sa procuration passée à Reims, le 7 de ce mois.

Messire Louis-Charles-Hippolyte, vicomte de Salse, seigneur d'Apremont et autres lieux, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Louis-Hippolyte d'Hernécourt, baron de Montreuil, seigneur de la Neuville-au-Bois et autres lieux, et de Louis-Marie Salse, seigneur d'Apremont et autres lieux, suivant leur procuration passée le 9 mars présent mois.

Messire Jean-Baptiste Le Dieu d'Euville, seigneur d'Euville, entre Artenay et Duchesné, en partie, et autres lieux, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire François de La Personne, seigneur de Dubuisson, et de dame Geneviève-Gécile Moreau, veuve de messire Thomas de La Personne, dame de Verdignon, paroisse de Vautelay, suivant les procurations des 9 et 10 de ce mois.

Messire Benoit père, Charles de Masinot, vicomte de Hamel, seigneur de Saint-Rémy et autres lieux, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de dame Marie-Henriette-Augustine-René d'Alpezon, marquise de la Trousse, comtesse d'Harville, dame baronne d'Argillers, et de dame Marie-Marguerite de Bourbon, comtesse de Puget et de Villers-le-Sec et autres lieux, suivant leurs procurations passées devant notaire les 4 et 7 de ce mois.

Messire Robert de Jamel, chevalier, seigneur comte de Voreal, seigneur de Belval, Charmontois, le Roi, le Chatellier et autres lieux.

Messire Charles-Louis d'Arguysy, chevalier, seigneur de Grand-Champ.

Messire Jacques de Villers, chevalier d'Herbilly, comparant, lesdits seigneurs, par messire Robert de Jamel, suivant les procurations des 7 et 10 mars.

Messire Pierre-Paul Legoix, chevalier, seigneur en partie d'Arguy, basse Champagne, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Charles-Jérôme Le Picard, chevalier, seigneur de Flavigny, et de messire Gilles-Jean-François-Denis de Cappy d'Aty, seigneur d'Aty, suivant leurs procurations des 9 et 11 mars présent mois.

Messire Pierre-Gilles Hannequin de Villermont, seigneur de Cuis, Champoulin, la Tour et Gramaut, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Claude de Besse, chevalier, seigneur de Mafrécourt, et dame des Cannevelles, dames de Hilly et Blossières, suivant leur procuration des 11 et 12 présent mois.

Messire Charles-Henri Bourbon, chevalier, seigneur d'Arrigny et Chavange, en son nom et comme fondé de pouvoir de dame Charlotte-Félicité-Guillaume de Saint-Enlieu, veuve de messire Etienne, comte de Hamel, dame de Saint-Rémy d'Isson et autres lieux, et de messire Pierre-Jean-Baptiste-Henri Bourbon, seigneur, en partie, d'Arrigny et Chavange, suivant leurs procurations des 6 et 13 présent mois.

Messire Auguste-Jean-Baptiste-Jacobé de Triguy, ancien officier d'infanterie, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Jean-Baptiste-Félix l'Espagnol, chevalier, seigneur de Bezannes, Vaux et Champagne, Artey et autres lieux, grand bailli d'épée au bailliage de Vermandois, siège royal et présidial de Reims, suivant sa procuration du 9 de ce mois; de messire Antoine-Jean-Baptiste-Félix l'Espagnol, chevalier, seigneur, en partie, de Court-Villette et autres lieux, demeurant à Reims, suivant la procuration du 10 de ce mois; de dame Marie-Perrette Favart, veuve de messire Jean-Baptiste Coquebert, dame de Richebourg et, en partie, de Thesy,

demeurant à Reims, suivant sa procuration du 9 de ce mois; et de messire Christophe-Nicolas Coquebert de Cröuy, seigneur de Romain-la-Malle, Courletle et autres lieux, ancien capitaine au régiment de Villeuse, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant à Reims, suivant sa procuration passée devant notaire le 9 de ce mois.

Messire Pierre-Louis, comte de Saily, seigneur de Viney, Moussy-les-Couardins et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment Royal-dragons, en son nom et comme fondé de pouvoir de dame Marie-Lotise d'Estourmel, dame pour moitié de Brüguy, Vandaucourt, Courcourt et autres lieux, fondée de pouvoir de messire Charles-Nicolas-Joseph, comte de la Vaulx, seigneur de Pompierré et autres lieux, son mari, suivant sa procuration du 2 mars présent mois; et de dame Victoire-Césarine d'Estourmel, dame pour moitié de Brüguy, Vandaucourt, Courcourt et autres lieux, épouse de messire Charles-Louis-Nicolas, comte de Clermont-Tonnerre, autorisée de son dit seigneur, son mari, par procuration passée à Amiens, agréée et approuvée par messire Charles-Louis-Philippe de Salperwick, curateur à l'interdiction de son mari, suivant la procuration du 2 mars présent mois.

Charles Vaveray de Menouville, chevalier, seigneur de Couvrot, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Jean-Baptiste-Louis de Robert, chevalier, seigneur du Châtelet et autres lieux, à Rimogue, suivant sa procuration du 5 de ce mois, et de messire Charles-Henri-François Le Sellier de Vauménil, chevalier, coseigneur de la vicomté de Villette, de la seigneurie de Sechelles et autres lieux, suivant sa procuration du 9 de ce mois.

Messire François-Louis-Marie Marchand de Christou, chevalier, seigneur de Nuiséusent-au-Bois, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Amé-Victor d'Arety, écuyer, seigneur d'Ardeuil, suivant sa procuration du 3 de ce mois, et de messire Joseph Le Petit, chevalier, seigneur de Beauviller, suivant sa procuration du 6 de ce mois.

Messire Jacques-Louis-Henri d'Averton, chevalier, capitaine commandant au régiment de colonel général d'infanterie, fondé de pouvoir de messire Louis-Marie-Antoine d'Averton, chevalier, ancien major de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Cranaut et autres lieux, suivant sa procuration du 13 mars présent mois; et de dame Marie-Thérèse Cousinat, veuve de messire Baudoin Terreau, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, seigneur de Vorains, Vougy et autres lieux, suivant sa procuration du 13 de ce mois.

Messire Jean-René Blandiné de Marassé, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, mestre de camp d'infanterie, procureur syndic de la noblesse à l'assemblée de département d'Epernay, demeurant à Mareuil, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Jean-Armand-Henri-Alexandre, marquis de Gontaud, baron de Logny, seigneur de Germaines et autres lieux, suivant sa procuration du 25 février dernier; et de messire Charles-Alexis Brulard, marquis de Sillery, seigneur du Grand et Petit Sillery, Eu-des-Fontaines et autres lieux, suivant sa procuration du 8 de ce mois.

Messire Jean-Claude de Fleurigny, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien

capitaine au régiment de Bretagne-infanterie, demeurant à Saint-Dizier, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Haliot; Jean-Marie Mandat, chevalier, seigneur de Vermancourt et autres lieux, ancien capitaine au régiment des Gardes-Françaises, suivant sa procuration du 6 de ce mois; et de messire Nicolas-Claude de Thomassin, chevalier, seigneur d'Halignicourt et autres lieux, suivant sa procuration du 9 de ce mois.

Messire Louis-François Marchand de Christou, chevalier, seigneur de Dommartin-la-Planchette et autres lieux, officier au régiment de Flandres, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Philippe-Auguste-Marie de Portier, chevalier, seigneur de Dommartin-la-Planchette, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant à Châlons, suivant sa procuration du 13 de ce mois; et de messire Claude-Pierre d'Eay-Baugier, chevalier, ancien mousquetaire du Roi, seigneur de Bignipont et autres lieux, demeurant à Châlons du 10 de ce mois.

Messire Jean-Louis-Jacques-Marie Dufresne, chevalier, capitaine au corps royal d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de dame Marie comtesse Delphine Duval de Dampierre, veuve de messire Antoine-Philippe-Alexandre de Serette, chevalier, seigneur de Brienne du haut degré, Sallous et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment d'Orléans-cavalerie, demeurant au château de Brienne, tant en son nom que comme tutrice honoraire de demoiselle Marie-Henriette Chaussin de Serette, et de dame Anne-Louise-Charlotte de Serette, ses deux enfants mineurs, suivant sa procuration du 2 de ce mois; et de dame Isabelle-Louise-Madeleine de Serette, dame en partie du grand hameau de Romain, demeurant à Reims, suivant sa procuration du 7 de ce mois.

Messire Jean-Baptiste-Louis-Gaston de Fredy des Vaverays; chevalier, ancien capitaine de dragons, lieutenant de nosseigneurs les maréchaux de France, au département de Vitry-le-François, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Ponthiors, y demeurant, en son nom et comme fondé de pouvoir de dame Henriette-Charlotte Almodie, marquise de Livron, comtesse de Saint-Blaise, dame usufruitière des terres de Changy, Mertaut outre pont, dame baronne de Demange Auzeau, y demeurant, suivant sa procuration du 7 de ce mois; et de messire André-Claude-Charles de Vignacourt, comte de Morimont, seigneur d'Espont, Hespine et autres lieux, demeurant en son château de Saint-Vracy, suivant sa procuration du 12 de ce mois.

Messire Louis-Suzanne Le Dieu Damizeux, chevalier, seigneur de Frignicourt et autres lieux, demeurant au château du Canal, en son nom et comme fondé de pouvoir de dame Marie-Barbe de Lile, douairière; de feu messire chevalier Antoine Le Petit, chevalier, seigneur de Vaux-la-Grande, suivant sa procuration du 4 de ce mois; et de messire Louis-Antoine, baron de Péchard, chevalier, seigneur de Saint-Vrain, la Feuillée et autres lieux, demeurant à Bar, suivant sa procuration du 1<sup>er</sup> de ce mois.

Messire Esprit-Louis Deu de Marson, chevalier, seigneur en partie d'Arrigny et Chevange, ancien mousquetaire de la première compagnie, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Louis-Joseph Deu, écuyer, seigneur de Perthes, Harlu, le Menil, demeurant à Amiens,

suivant sa procuration du 10 de ce mois, et de messire Pierre-Jean de Finse, chevalier, seigneur de Bussy, les Séchaux et Grateuil, demeurant à Bussy, suivant sa procuration du 3 de ce mois.

Messire Claude-Ferdinand Boimay de Vonancourt, chevalier, demeurant à Sainte-Menehould, non propriétaire de fief en cette province, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Adrien-Joseph-Charles-Antoine, vicomte de Lourdenoy, seigneur de Poix, y demeurant, suivant sa procuration du 14 de ce mois, et de messire Jean-Baptiste de Bigaud, chevalier, seigneur de Préfontaines et Granbau en partie, demeurant à Varennes, suivant sa procuration du 11 de ce mois.

Messire Jean-Baptiste Bomay, chevalier de Baumis, demeurant audit lieu, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de dame Marie-Françoise-Claire Fautlé, veuve de messire Jacques-Guy Aldou du haut de Crévecœur, chevalier, seigneur de Mayerne et de Guirou, suivant sa procuration du 8 de ce mois, et de dame Anne-Françoise de Moy de Jons, veuve de messire Louis d'Arolle, dame de Térilly et autres lieux, suivant sa procuration du 6 de ce mois.

Messire Jacques Haudon de Possesse, capitaine de dragons, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Jean-Baptiste-François de La Michaudière, chevalier, comte d'Hauteville et autres lieux, suivant sa procuration du 27 février dernier, et de messire Jean-François-Florimond d'Aveines, chevalier, seigneur d'Hermonville et du grand hameau de Romain et autres lieux, suivant sa procuration du 28 février dernier; messire Jean-Baptiste de Vignolles, chevalier, seigneur en partie de Solles, y demeurant.

Messire André, chevalier de Chieza, capitaine au régiment du Roi-infanterie, en son nom et comme fondé de pouvoir de madame la comtesse de Paillot, en son nom et comme tutrice de messire Amédée-Jean-Charles de Paillot, comte de Paillot; demoiselles Madeleine et Louise-Alexandrine-Pierre Paillot, propriétaires en commun de la terre et propriété d'Isle, suivant sa procuration du 2 de ce mois, et de messire Charles-Antoine-Gabriel-François de Monbayer, suivant sa procuration du 2 de ce mois.

Messire François-Claude de Chieza, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Charles-Jean-Pierre Collard de Villi de Bouttoncourt, lieutenant de nosseigneurs les maréchaux de France au département de Sedan, chevalier, seigneur de Charmois-les-Rivières et autres lieux, suivant sa procuration du 7 de ce mois; et de messire Claude-Marie-Louis Loisson de Guinaumont, chevalier, seigneur de Bayarue, suivant sa procuration du 2 de ce mois, et de messire François-Joseph-Marie, marquis de Darnet, baron de Grand-Pré, chevalier, seigneur de Varnecourt et autres lieux, lieutenant général des armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant à Charleville, suivant sa procuration du 10 de ce mois.

Messire Jean-Baptiste-Louis de Touzé, chevalier de Longuemaz, ancien officier de cavalerie, en son nom et comme fondé de pouvoir de dame Marie-Jeanne Taillet, veuve de messire César-Nicolas-Alexandre de Fougères, chevalier, seigneur vicomte de Courlocudon, seigneur de Baslieux et autres lieux, suivant sa procuration du 7 de ce mois.

Messire Louis-Antoine de Laroche, chevalier, seigneur d'Oisy, seigneur de Farémont, y demeurant, tant en son non que comme fondé de pou-



voir de dame Marguerite-Françoise Gittotel, veuve de feu messire Pierre-Joseph de La Roche, chevalier, seigneur d'Oisy, seigneur d'Haussignemont et de Favresse, suivant sa procuration du 14 de ce mois, et de messire Claude Coudenot de la Neuville.

Messire Louis-Philippe Potin, comte de Vouillens, seigneur de Saint-Martin d'Allois et autres lieux, capitaine de cavalerie, lieutenant commandant pour le Roi du haut et bas Maine, demeurant en son hôtel à Paris, rue des Bons-Enfants, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Eléonore-Pierre de Courtay, chevalier, seigneur de la Barre, Vaux en Champagne et autres lieux, demeurant à son château de la Barre, suivant sa procuration du 2 de ce mois; messire Claude Haudon, écuyer, seigneur des Vaverays, Possesse, et Maison-Vigny et autres lieux.

Messire Claude-Charles-Louis-Marie, chevalier de Befroy, coseigneur de la Grève, d'Ardoucelles, Remilly, Bossencourt et autres lieux, par messire Jean-Baptiste de Saint-Vincent, suivant sa procuration du 6 de ce mois.

Messire Antoine-Louis de Befroy de la Grève, ancien officier du régiment d'Orléans-infanterie, comparant par ledit sieur de Vincent, suivant sa procuration du 6 de ce mois.

Messire Jacques-Ignace de Cambray, écuyer, seigneur de Lades, Boury et Toul-sur-Marne, en partie, vicomte de Perry, demeurant à Reims, par messire Florimond-Louis-Jean-Baptiste Parchappe, sieur de Broussy, écuyer, officier au régiment de Bretagne, demeurant à Epernay, suivant sa procuration du 13 de ce mois.

Dame Anne-Marie-Thérèse Fremat, veuve de messire Antoine-Nicolas de Haucourt, chevalier, seigneur d'Hardelu et en partie de Bruyères et Cheret, demeurant à Reims, comparant par mondit sieur Parchappe, suivant sa procuration du 4 de ce mois.

Messire Antoine-Philippe, comte de Lardenois, chevalier, baron de Thermes, colonel du régiment provincial d'artillerie de Strasbourg, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant en son château de Thermes, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Louis-Mathieu-Godefroid de Lardenois, chevalier, baron de Bolandres, seigneur de Hauteville et autres lieux, demeurant à Thermes, suivant sa procuration du 7 de ce mois; de messire Armand-François Hannequin, comte d'Equivilly, maréchal des camps et armées du Roi, capitaine général des tentes et pavillons du Roi pour l'équipage du sanglier, seigneur du marquisat de Ville-sur-Tourbe, demeurant à Paris, suivant sa procuration du 5 de ce mois; de messire Augustin-Louis Hannequin, marquis d'Equivilly et de Chesnay, comte de Grandpré, seigneur de Funchons, Morainvillers et autres lieux, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées et des provinces et frontières de Champagne, capitaine général de la vénerie, des toiles de chasse, tentes et pavillons du Roi, équipages du sanglier, demeurant à Paris, suivant sa procuration du 10 de ce mois; de messire Jean-Baptiste-Charles de Goujon de Thuisy, comte de Saint-Souplet et baron de Pacy en Vallois, seigneur de Doutrieu, Saint-Martin et autres lieux, lieutenant au régiment des Gardes-Françaises et lieutenant-colonel d'infanterie, demeurant à Paris, suivant sa procuration du 7 de ce mois; de messire Alexandre-Nicolas-Charles-Marie-Eléonore, marquis de Mariolle, major en second du régiment de Penthièvre-dragons, seigneur de Beauclair,

Beaufort, Ronard, Taillis, Halle, Sommersy, Etrepigny, Saint-Martin, Sugarre et autres lieux, suivant sa procuration du 4 de ce mois; de dame Louise-Elisabeth-Charlotte de Lardenoy d'Éville, veuve de feu messire André de Pouilly, vivant baron de Cora et chevalier seigneur dudit lieu, demeurant à Cornet, comme tutrice et gardienne noble de ses enfants mineurs et de son mari, suivant sa procuration du 8 de ce mois; de dame Marguerite-Charlotte de Villelongue, veuve de feu messire Nicolas-Louis-Edmond de Fermont, vivant chevalier, seigneur de Saint-Morel, ancien lieutenant-colonel des grenadiers royaux de Lorraine, dame dudit Saint-Morel, y demeurant, comme tutrice et gardienne noble de demoiselle Jeanne-Marie de Fermont, sa fille, suivant sa procuration du 7 de ce mois; de messire César-Hector de Maillard, chevalier, baron de Landreville, seigneur de Landreville, Civry, Sommeranne, Haudevanne, Hannesse et autres lieux, demeurant en son château de Landres, suivant sa procuration du 3 de ce mois; de messire Pierre-Jean-Jacques de Sommeron, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, demeurant à Paris, suivant sa procuration du 6 de ce mois; de messire Antoine Paschat Sahier, écuyer, seigneur de Berlise et en partie de Thesy et Dinancourt, et comme tuteur de ses enfants mineurs, demeurant à Château-Portieu, suivant sa procuration du 3 de ce mois; de dame Charlotte-Antoinette de Pouilly, veuve de messire Adrien-Joseph de Zweiffel, ancien capitaine au régiment de Penthièvre-infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant au château de Gruyère, suivant sa procuration du 7 de ce mois; de messire Charles-Robert d'Epouzort, chevalier, seigneur de Vaux-les-Mourons, y demeurant, suivant sa procuration du 6 de ce mois; de messire Alexandre-Louis Ponfort, chevalier, seigneur en partie de Vaux-les-Mourons, ancien lieutenant au régiment provincial d'artillerie de la Fère, demeurant à Vaux, suivant la procuration du 6 de ce mois; de dame Marie-Antoinette de Ponfort, dame de Vaux-les-Mourons, y demeurant, veuve de feu messire Charles-Robert de Cugnon de Servicourt, chevalier, seigneur de Tourteron et Vaux; de dame Marie-Thomasse Cay, veuve de messire Jean-Claude de Cugnon, chevalier, seigneur d'Alincourt, Brausecourt, Saint-Imoges et autres lieux, demeurant à Reims, suivant sa procuration du 5 de ce mois; de messire Jacques-Mathieu d'Augearde, chevalier, conseiller d'État, secrétaire des commandements de la Reine, seigneur du marquisat de Bazaucy, de la baronnie de Baricourt, seigneur de Rouart, Thémorgues, Rimonville, Livry et autres lieux, demeurant à Paris, suivant sa procuration du 12 de ce mois; de messire Jean-Louis de Saint-Vincent, chevalier, seigneur de Brecy, capitaine-commandant au régiment d'Auvergne-infanterie, demeurant à Brecy, suivant sa procuration du 7 de ce mois; et de messire Eustache de Dale, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Primat, demeurant à Primat, suivant sa procuration du 10 de ce mois.

Messire Marie-Louis-Joseph Béguin de Sanceuil, seigneur de Selles et autres lieux, demeurant audit Selles, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Guillaume Mansnet-Gralier, écuyer, seigneur d'Époy, Besme, Monféry en partie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant à Époy, suivant sa procuration du 10 de ce mois.

Messire Etienne-Edgard Du Wals, comte de

Dampierre-à-Hau, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Charles-Antoine-Henri de Wals de Dampierre, prêtre, vicaire général du diocèse de Paris, chanoine de l'église de Paris, seigneur de la terre, seigneurie et comté de Dampierre-le-Château, demeurant à Paris, au palais épiscopal, suivant sa procuration du 6 de ce mois; de dame Marie-Louise-Angélique de Barbier de Blois, veuve de messire Jean-Baptiste de Pont-Praslin, dame de Dampierre-sur-Auve et autres lieux, demeurant à Sainte-Menchould, suivant la procuration du 11 de ce mois; de messire Claude-Antoine-Marie de Barbier de Brayes, chevalier, seigneur d'Autryé, Condé, Gaham, Boncouville, Séchaux, Massiges et autres lieux, demeurant en son château d'Autryé, suivant sa procuration du 9 de ce mois; et de messire Jean-François L'Evêque, chevalier, seigneur de Vouzières, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant à Reims, suivant sa procuration du 10 de ce mois.

Dame Edmée-Marie-Louise Doulat de Toulmont, épouse de messire le vicomte de Puger, seigneur de Vasligny et autres lieux, comparante par messire Jean-Baptiste-Louis de Saint-Vincent, suivant sa procuration du 11 de ce mois.

Messire Louis-Alexandre-Thérèse d'Artaise, chevalier, seigneur de Saulseuil et autres lieux, comparant par messire de La Neuville, suivant sa procuration du 13 de ce mois.

Messire Joachim-Vallery-Thérèse-Louis Rouhault, marquis de Rouhault, grand d'Espagne de la première classe, seigneur de Fayel-les-Bois, Rucourt, Chevrières, Houtraucourt en partie, Chaumont en portion, Saint-Germémont, Adom, Givron, Dommely et autres lieux, ancien capitaine au régiment Royal-Piémont-cavalerie, demeurant à Paris, par messire Claude-Joseph-Antoine Duruyt, écuyer, sieur de Baleine, capitaine invalide, demeurant à Saint-Dizier, suivant sa procuration du 10 de ce mois.

Dame Henriette de Thomassin, dame et baronne d'Ansevoux, épouse de messire Antoine-François, comte d'Heunzel, ancien capitaine au régiment d'Enrichemont, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Veroux et autres lieux, pour ledit Duruyt, suivant sa procuration du 8 de ce mois.

Dame Marie-Marguerite de Vignacourt, dame de Thieblemont, veuve de messire Charles-Jean-Henri Jestas, marquis de l'Esperoux, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier, seigneur de Douyeux et autres lieux, demeurant au château Douyeux, par messire le comte de Vignacourt, suivant sa procuration du 10 de mois.

Très-illustre Pierre monseigneur Honoré-Charles-Maurice-Anne Grimaldi, prince héréditaire de Monaco, duc de Valentinois, pair de France, seigneur des terres composant le duché de Mazarin et la principauté de Château-Portleu, comparant par messire Esprit-Louis Deu, chevalier, ancien mousquetaire de la première compagnie, son fondé de pouvoir, suivant sa procuration du 12 de ce mois.

Messire Pierre-Nicolas-Gilbert de Solerat, écuyer, seigneur de Flerau, chevalier, maître d'hôtel de Monsieur, frère du Roi, commandant du palais du Luxembourg, chevalier de Saint-Louis, par ledit sieur Esprit-Louis Deu, suivant sa procuration du 14 de ce mois.

Messire Jacques Barbier Larcher, lieutenant au premier corps royal du génie, seigneur de Soraconne, This en partie et des Airelles, par messire François-Gaston de Dedouville, chevalier, sei-

gneur de Minacour, suivant sa procuration du 7 de ce mois.

Messire Henri-Louis de Robert, chevalier, seigneur en partie du Châtelet de Limoges, lieutenant du Roi de la ville de Rocroy, y demeurant, chevalier de Saint-Louis, par ledit sieur de Douville, suivant sa procuration du 7 de ce mois.

Messire Auguste-Marie-Raymond, prince d'Arrembert et du Saint-Empire romain, comte de la Marche, grand d'Espagne de la première classe, chevalier, grand-croix de l'ordre palatin de Saint-Hubert, seigneur de Geoffréville, de Novion et autres lieux, par messire Jean-René Blandines de Marassé, son fondé de pouvoir, suivant sa procuration du 9 de ce mois.

Messire Philippe-Eugène, baron d'Auger, maréchal des camps, chef d'escadron des gardes du corps du Roi, seigneur de Fourges-Barthencourt, par messire Claude-René Coudenot, lieutenant de nosseigneurs les maréchaux de France.

Messire Louis-Ferdinand-Joseph, baron de Goudenoud, chevalier, seigneur d'Haincreville-Chimosy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par monditi sieur de Marassé, suivant sa procuration du 6 de ce mois.

Messire Charles-Louis Bauger de Bignipont, chevalier, seigneur de Fontaines en Dormois, par messire Charles Marchant de Criston de Nuisement, son fondé de pouvoir, suivant sa procuration du 20 février dernier.

Messire François de Lapersonne, seigneur de Buisson et en partie de Vauteloy, par messire Jean-Baptiste Le Dieu de Ville, écuyer, ancien lieutenant de cavalerie, son fondé de pouvoir, suivant la procuration du 9 de ce mois, et de dame Geneviève-Cécile Moreau, veuve de messire Thomas de Lapersonne, vivant écuyer, ancien lieutenant de cavalerie; et dame du Verdignon, par ledit sieur Le Dieu de Ville, son fondé de pouvoir, suivant sa procuration du 6 de ce mois.

Messire Louis-Antoine, baron de Peschard de Gironcourt, chevalier, seigneur de Meizey-sur-Meuse, Sénonville, Saint-Urain et la Feuillée, par messire Le Dieu Danizeux, chevalier, seigneur de Frignicourt, suivant sa procuration du 2 de ce mois; et de dame Marie-Barbe de Lile, veuve de feu messire Charles-Antoine Lepetit, chevalier, seigneur de Vaux-la-Petite et Vaux-la-Grande en partie, suivant sa procuration du 4 de ce mois.

Messire Joseph-Augustin Aubry d'Arancey, écuyer, seigneur de Reims, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire François-Paul d'Her ville, écuyer, commissaire ordonnateur des guerres, seigneur de Saint-Marsas-sur-le-Mont, et de messire Louis Lagare, prêtre, chanoine de Mézières, seigneur de Nauteuil-sur-Auve, suivant sa procuration du 5 de ce mois.

Messire Nicolas de Chieza, comte de Servignaser, seigneur de la Petite-Villé et Vanaux-le-Châlet, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire François de Chieza, comte d'Estropoo, seigneur de Saint-Genest; et de messire Louis Deu de Vieux-Dampierre, seigneur de Malmé en Dormois, suivant les procurations des 11 et 12 de ce mois.

Messire Luc-Georges-Guillaume de Baulcèy, écuyer, seigneur de Marc Cierge et la Grandè-aux-Bois, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Pierre de La Bauluás, écuyer, seigneur du Bois, paroisse de Grand-Hau; et de messire Paul-Valentin-Gabriel de Béfroy, seigneur de Marc, Lagrande, Petite-Besogne et Bourpaire, suivant les procurations des 6 et 8 du présent mois.

Messire Antoine de Viveux, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Marie Dancellet, chevalier, seigneur de Day; et de dame Ange-Françoise de Grisotte de Saint-Fergeux, veuve de messire Philippe-Joseph, marquis de Montaigu et d'Entraigues, dame de Saint-Ferveux, suivant les procurations des 4 et 7 de ce mois.

Messire Jacques Coutenot d'Arpevat, écuyer, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Jean-Louis Coutenot, écuyer, seigneur de Moroy et du fief du Bois, Jacquot de Lagrange, suivant sa procuration du 10 de ce mois.

Messire Louis-Joseph de Wignacourt, comte de Wignacourt et de Morimont, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Philippe-François-Edmond de Bouteville, chevalier, seigneur de Malancourt, Haucourt et Cumières, et de messire Etienne de Wignacourt, chevalier, seigneur de Blouise et Saint-Lumier, suivant les procurations des 3 et 12 de ce mois.

Messire Joseph d'Hédouville, chevalier, comme fondé de pouvoir de dame Marie-Madeleine Maslot, veuve de messire Antoine-Camille-Alphonse de Bermonde, chevalier, seigneur de Goncourt; de messire Jean-Baptiste Futayne, écuyer, seigneur, en partie, de la terre de Givron; et de messire Dessaus, seigneur de Mont-Laurent, suivant les procurations passées devant notaire les 1<sup>er</sup>, 8 et 13 du présent mois.

Messire Jean-Gaston d'Hédouville, chevalier, seigneur de Minecourt, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Jacques-Barbe Larcher, écuyer, seigneur de Sormonne, This et, en partie, des Aivelles; et de messire Louis-Henri de Robert, chevalier, seigneur, en partie, du Châtelet et de Rimogue, suivant les procurations du 7 de ce mois.

Messire Charles Marchant de Criston, chevalier, ancien capitaine au corps royal d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Jean de Maubeuge, chevalier, seigneur d'Herbigny, Poilcourt et autres lieux, et de messire Jean-Baptiste-Nicolas-François de Robert, chevalier, seigneur, en partie, de Thaisy et Maisoncelle, suivant les procurations des 10 et 13 du présent mois.

Messire Nicolas Moyeu de Lescamoussier, seigneur d'Authé, Atruèche et autres lieux, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Albert-Louis de La Cour, chevalier, seigneur, en partie, de Belleville et Chatillon; et de messire Simon-François Dessaulx, chevalier, seigneur de Noirval, Ballay et autres lieux, suivant les procurations des 6 et 9 de ce mois.

Messire Jean-Baptiste de Corvizart de Varigny, écuyer, seigneur du fief de Bau-du-Sarazin, situé à Fontaine, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Jacques-Maximilien de Robert du Châtelet, chevalier de Saint-Louis, seigneur haut justicier du Tremblay et, en partie, du Châtelet; et de messire François-Narcisse Baudouin, Tirant de Barg, écuyer, seigneur de Morains, Flavigny, Burg-les-Zistres, suivant leurs procurations des 5 et 13 du présent mois.

Messire Louis Guérin de la Marche, chevalier, seigneur de Renaulmont, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Louis de Saily, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier, seigneur de Zandigny; et de messire Jean-Baptiste Coulon de la Grange-aux-Bois, écuyer, seigneur de la Grange-aux-Bois, Charmois-la-Ranelle, sui-

vant les procurations des 9 et 10 du présent mois.

Messire François-Etienne Barbier, écuyer, seigneur de Felcourt, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Jean-Abraham-André Poupert, écuyer, baron, seigneur de Neufglise, et de messire Marie-Louis Lagoille, chevalier de Courtagnon près le Maurain-Lahauville et autres lieux, suivant les procurations des 6 et 12 de ce mois.

Messire Louis-Gabriel d'Hédouville, chevalier honoraire de l'ordre de Malte, officier d'infanterie, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Jean-Louis Duhau de Jeanday, chevalier, seigneur dudit lieu de Jeanday; et de messire Antoine-Marie de Beffroy-Dubreuil, chevalier, seigneur de Dubreuil, Lemotz, Bouvroy et autres lieux, suivant les procurations des 4 et 11 de ce mois.

Messire François-Gilles Jacobé, seigneur de Rembecourt, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Louis-Nicolas de Grustude, seigneur de l'Effincourt et Bussy en partie; de messire Samson-Marie Le Sellier de Blecourt, chevalier, seigneur en partie de Saint-Gilles; de messire Marc-Jacob-Sébastien-Anastase L'Évêque de Champeaux, chevalier, seigneur de Coucy, Beines et autres lieux; de messire Marie-André-Anastase L'Évêque de Champeaux, chevalier seigneur de la Cour et autres lieux; et de messire André Canelle de Warigny, seigneur de Coucy en Rethelois et autres lieux, suivant les procurations de 2, 5, 6 et 10 de ce mois.

Messire Jean-Nicolas-Joseph, baron de Maubeuze, chevalier, capitaine de cavalerie, garde du corps du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de la Neuville-les-Warigny, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Germain-Hyacinthe de Romance, chevalier, marquis de Mezmont; de messire Jean-Baptiste Canelle de la Lobbe, chevalier, seigneur de la Lobbe, y demeurant; de messire Alexandre-Honoré de Baucourt, seigneur de Sery, Armiscourt, Sorbon et autres lieux; de messire Pierre de Maubeuze, chevalier, seigneur d'Herbigny; de messire Pierre-Nicolas Cautel d'Hauteville, écuyer, seigneur d'Hauteville et de Begin; et de messire Jean-Baptiste, vicomte de Boisgelin de Kergomer, Hervaut et autres lieux; et de messire Alexandre-Jean Rouillé de Fontaine, chevalier, seigneur de Goyencourt, Fraincourt, Woissigny et autres lieux, suivant les procurations des 2, 6, 9 et 10 de ce mois.

Messire Louis-Gabriel, vicomte de Haugest, capitaine à la suite de la cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Fontigny, paroisse de Ramigny, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Claude-Verrières, seigneur d'Hervy; de messire Claude-Antoine de Verrières, chevalier, seigneur d'Harvy et autres lieux; de messire Charles de Saily, écuyer, seigneur de Champlin; et de dame Henriette-Josèphe d'Arrac d'Haudresy, veuve de messire Louis Beslaire, seigneur du fief de la Cour-Desprez, paroisse de Rumigny, suivant les procurations des 4, 9 et 10 de ce mois.

Messire Guillaume de Montandre, chevalier, seigneur de Morrois, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Godefroy-Joseph, baron de Romance, chevalier, marquis de Romance, lieutenant au régiment des Gardes-Françaises, suivant les procurations.

Messire Antoine Poliguin des Clauzets, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Louis-François Hocart, chevalier, seigneur de Landri-court et autres lieux; et de messire Philippe-

Christophe Hocart, chevalier, seigneur haut justicier de Landricourt, Vers-la-Gravène et autres lieux, suivant les procurations des 3 et 4 de ce mois.

Messire Frédéric de Joisbert, capitaine de cavalerie au régiment d'Orléans, en son nom et comme fondé de pouvoir de demoiselle Madeleine-Louise de Joisbert, demeurant en cette ville, dame en partie de Loisy-sur-Marne; de messire Henri-Claude Divory, chevalier, seigneur en partie de Saint-Morel et Corbon; et de dame Anne-Charlotte-Henriette de Roussy de Maure, veuve de messire Jules-Ange, vicomte de Busancy de Pavant, chevalier, seigneur de la Croix-au-Bois, Longrue, Livry, Botteville, Germont, Noirval, Quatre-Champs, Beaurepaire et autres lieux, dame de Soubionne, tant en son nom que pour messire Charles-Louis-Marie, vicomte de Pavin son fils, suivant les procurations des 7, 8 et 14 de ce mois.

Messire André de La Solest, seigneur de Bellejaulx, paroisse de Chatroux.

Messire Alexandre-Louis, vicomte du Hau, seigneur d'Aumely, capitaine au régiment de Général-dragons, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Louis-François Carlet, marquis de la Rozière, maréchal des camps et armées du Roi, propriétaire du marquisat dudit la Rozière, du franc-alleu noble du ban Saint-Martin; et de messire Claude-Marie de Saint-Quentin de Mammont, chevalier, seigneur haut justicier de Cierge-la-Grange-au-Bois, suivant les procurations des 3 et 10 présent mois.

Messire Nicolas-Bernard, baron de Hau, chevalier, seigneur en partie de Poix, capitaine d'infanterie, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Jean-Jacques Lécuyer de Montigny, seigneur, propriétaire des terres et seigneuries de Montigny et autres lieux; et de messire François-Denis-Nicolas de Cappy, écuyer d'Oisy, suivant les procurations des 6 et 12 de ce mois.

Messire Pierre-Gabriel-Xavier d'Arras, vicomte d'Andrecy, capitaine au régiment de Condé-infanterie, seigneur d'Andrecy et autres lieux, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Nicolas-Charles de Villelongue, chevalier, seigneur de Mont-Saint-Rémy, Ginaut-sur-le-Bar et en partie de Vouzières et autres lieux; de dame Marie-Charlotte de Paillard du Grand-Vissé, veuve de messire François-Gabriel-Théodore, comte d'Emery et autres lieux, suivant les procurations des 4 et 9 de ce mois.

Messire Charles-Joseph, marquis de Lécuyer, chevalier, seigneur d'Agnicourt, ancien lieutenant au régiment du Roi-infanterie, capitaine de dragons, lieutenant des maréchaux de France au département de Charleville, y demeurant, seigneur en partie de Montigny et autres lieux, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Pierre-Louis de Suise, chevalier, seigneur de Saint-Piermont et autres lieux; de dame Edmée-Marie-Louise Boulin de Boulamont, épouse de messire Alexandre-Auguste, vicomte de Pièges, chevalier, seigneur de Varligny, suivant les procurations des 10 et 11 de ce mois.

Messire Jean-Baptiste Dergart, chevalier, seigneur du Buisson-sur-Saulx, lieutenant des maréchaux de France, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Jules-François Capelet, écuyer, seigneur d'Étrepy, suivant sa procuration du 27 février dernier.

Messire Jean-Baptiste Parchappe d'Esène, écuyer, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Balthazar-Constance d'Augé-Grillémont, chevalier, seigneur de Boursault, Chouilly

et autres lieux, fils mineur de messire Henri-François-Constance d'Augé d'Orsay, seigneur de Grillémont; et de messire François-Frédéric-Cécile Marmande de Tourville, chevalier, seigneur en partie du grand hameau de Romain, y demeurant, suivant les procurations des 28 février dernier et 5 mars présent mois.

Messire Claude-René de Coutelet, écuyer, ancien capitaine de dragons, lieutenant des maréchaux de France au bailliage de Saint-Dizier, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Claude Coutelet, écuyer, seigneur en partie de Luxemont, suivant sa procuration du 16 de ce mois; de madame Marie-Josèphe de Maubeuze, veuve de messire Pierre de Maubeuze, chevalier, seigneur d'Herbigny; et messire Pierre-Nicolas Saint-Hubert de Maubeuze, chevalier, seigneur d'Herbigny, comparant par ledit sieur de La Folest, suivant les procurations du 7 de ce mois.

Messire Alexandre-Philippe-Jean-Baptiste Parchappe, sieur du Fresne, écuyer, inspecteur des haras de Champagne, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Charles-Nicolas de Haudouin de Milly, chevalier, seigneur en partie du fief de Chambrecy; et de messire Adam-Claude d'Origny d'Arguy, chevalier, seigneur de Braux, Sainte-Cohière et autres lieux, suivant les procurations des 5 et 11 mars présent mois.

Messire Claude-Joseph-Antoine Durupt, écuyer, seigneur de Baleine, ancien garde du corps, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine invalide, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire François-Charles, comte de Coigny, seigneur des Quatre-Champs, Noirval et la Ménil; de messire Philippe-François-Louis de Raincourt, vicomte de Roblier, baron de Saint-Loup, seigneur de Blacy, suivant sa procuration du 6 de ce mois.

Messire Joseph de Saint-Vincent, chevalier, seigneur de Blacy et autres lieux, en son nom.

Messire Jean-Charles Mauclair, écuyer, demeurant à Sainte-Menehould, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Jean-Abraham-André Poupart, écuyer, seigneur, baron de Neufglise, suivant sa procuration du 6 de ce mois; de messire Auguste-Louis-Marie Dupin, chevalier, seigneur de Dommartin et Vaux; et de messire Philippe-Etienne-Marie Dupin de la Gérissière, ancien officier de dragons, demeurant à Sainte-Menehould, suivant leur procuration du 14 de ce mois.

Messire Florimond-Louis-Jean-Baptiste Parchappe, sieur de Broussy, écuyer, lieutenant au régiment de Bretagne, demeurant à Epernay.

Messire Laurent Grostête de Plichancourt, écuyer, conseiller honoraire au parlement de Metz, seigneur du fief de Collette-de-Somvièvre, vulgairement dit Lamotte, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Jean-Joseph Desnarets, écuyer, seigneur d'Euvilleines-les-Forges, demeurant à Valenciennes, suivant sa procuration du 7 de ce mois; et dame Louise-Françoise-Perrette, comtesse de Champagne, dame de Vaudeinie et Erval, demeurant à Reims, suivant sa procuration du 4 de ce mois.

Messire Jean-Anne-Alexis de Monjotte, chevalier, vicomte de Sainte-Emphraïse et de la Fort-Maison, seigneur en partie d'Alguicourt, capitaine d'infanterie, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Charles-Gabriel de Chartogne, chevalier, seigneur de Bertoncourt-la-Folie, vicomte de Pernau; de messire Charles-Gabriel de Chartogne, chevalier, seigneur de Bertoncourt-la-Folie, vicomte de Pernau; de messire Charles-André Duhamel, chevalier, vicomte du Breuil, de-

meurant au château de Vendeuil, suivant les procurations des 3 et 11 de ce mois; de messire Charles Lachaut de Robert, baron du Châtelet, chevalier, seigneur du Châtelet, Rimogue et autres lieux, suivant la procuration du 5 de ce mois; et de messire Pierre-Nicolas-Louis Du Hau, chevalier, seigneur de Mezerin et en partie de Harzillement, suivant la procuration du 11 de ce mois.

Messire Jean-Baptiste de Ballidart, chevalier, seigneur de la Cour, du fief des Grandes-Côtes, et des Petites-Côtes, tant en son nom que comme fondé de pouvoir de messire Jean-Simon L'Evêque, chevalier, seigneur d'Arrigny, Arcis et autres lieux; de messire Renaud-Joseph Reguin de Savigny, Mesnil, Aunesle et autres lieux; de messire Claude-Charles Comminer de Margilly, chevalier, seigneur de Facy, Languy et autres lieux; de dame Louise-Charlotte-Aimée de Serpe-Discordal, veuve de messire Jean-Baptiste-Jacques de Beaufort de Salmon, seigneur de Frampart; et de messire Charles-Henri-Mathieu Tiergon, conseiller, secrétaire du Roi près le conseil supérieur d'Artois, seigneur de Germaissimont, suivant les procurations des 4 et 8 de ce mois.

Messire Alphonse-Louis-Bernard d'Uret, chevalier, comte de Moinville, seigneur de Neuville et Mongoud, colonel du régiment des grenadiers royaux de la Bretagne, lieutenant général pour Sa Majesté des villes et évêchés de Verdun, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; et de dame Charlotte-Ferdinand, veuve de messire Marie-Louis-Charles de Vassinac, vicomte de Dincourt, comte de Loupris et Brandeville, mestre de camp de cavalerie, major du corps de la gendarmerie, gentilhomme d'honneur de Monseigneur comte d'Artois, tutrice honoraire de Charles-Léon-Théodore, Françoise-Henriette-Marie-Louise et Charles-Ferdinand-Théodore de Vassinac, ses trois enfants mineurs; et dudit feu seigneur J. Dumécourt, son mari, comparant, lesdits seigneurs et ladite dame, par messire Maurice-Louis, marquis de Thomassin, chevalier, seigneur comte de Bieuville, suivant les procurations des 5 et 6 de ce mois.

Messire Marc-Antoine de Chamissot, chevalier, seigneur du Vieux-Dampierre, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Champagne, en son nom et comme fondé de pouvoir de dame Angélique d'Ambly, dame de Sommevières, suivant sa procuration du 3 de ce mois; de messire Marie-Vincent-Louis de Maillard, comte de Langres, chef d'escadron de chasseurs, seigneur d'Audevannes, suivant sa procuration du 3 de ce mois; de messire Louis Hermand de Chamissot, vicomte de Clivaux, seigneur des Planches, suivant la procuration du 9 de ce mois; de messire Louis, comte de Chamissot de Boncourt, Eute et Orne, présent ce jour et étant obligé de s'absenter; messire Nicolas-Edouard de Cuisotte, chevalier, seigneur comte de Gigaucourt, lieutenant du Roi de la province de Champagne, président de l'assemblée de l'élection de Sainte-Menehould, en son nom et comme fondé de pouvoir de messire Claude-Jean-Antoine d'Ambly, marquis d'Ambly, seigneur de Richcourt, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; d'Eugène-Charles-Antoine d'Ambly, seigneur de la baronnie des Grandes et Petites Evelles; de messire Auguste-Jean-Baptiste Le Rebours, conseiller du Roi en ses conseils, président au parlement de Paris, seigneur de Saint-Marc-sur-le-Mont; de messire Jean-Baptiste-Charles de Goujon, marquis de Thuisy comte de Saint-

Souplet, seigneur de Prône; de messire Louis-Jérôme de Goujon, chevalier profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, seigneur usufruitier du marquisat de Thuisy; de messire Charles-François de Goujon de Thuisy, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, prieur commandataire, seigneur de Charlanges; de messire Nicolas-Joseph de Saily, chevalier, seigneur de Florend; de messire César-Alexandre-Annibal Frémis, marquis de Sy; de messire Ange-Joseph Rémy Deslions, baron Deslions, seigneur d'Arcis; et de messire Jacques de Caumont seigneur de Bury, suivant les procurations des 1<sup>er</sup>, 5, 6, 8 et 11 de ce mois.

Messire Jérôme-Antoine, baron de Joisbert, chevalier, seigneur de Villers-sur-Marne et autres lieux, en son nom et comme fondé de pouvoir de dame Scholastique de Maillard d'Ablancourt, chevalier, seigneur d'Ablancourt; de messire Claude Delaunay, seigneur et patron de Moulins; de dame Marie-Ursule-Dicudonnée D'Ivory, veuve de messire Marie-Innocent de Maillard, seigneur, baron d'Hannesse; de messire François de Salce Aublin, seigneur de Coolle, la Chapelle et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; de messire Louis-Marie-Thomas, chevalier, marquis de Pauge, seigneur de Pringy, suivant les procurations des 28 février dernier et 5, 6 et 9 de ce mois.

Messire Alexandre-Annibal Fremin, chevalier, seigneur de Sy, baron de Flouin et des Grandes-Armoises, demeurant en son château de Sy, comparant par messire Louis-Maurice, marquis de Thomassin, chevalier, seigneur, comte de Bieuville, son fondé de pouvoir, suivant la procuration du 9 de ce mois.

Toutes lesquelles procurations des procureurs fondés, tant de l'ordre du clergé que de celui de la noblesse, ayant été trouvées suffisantes, ont été jointes au présent procès-verbal pour rester au greffe de notre bailliage.

#### TIERS-ÉTAT.

Sont comparus les députés réduits au quart de notre bailliage principal, ainsi qu'ils sont dénommés au procès-verbal de l'assemblée préliminaire du 12 de ce mois, à l'exception du sieur Ruinet, lequel procès-verbal nous a été présenté par ledit messire de Saint-Génis,

Savoir :

MM. Jacobé; de Soulanges; de Pringy; de Sal-ligny; de Matignicourt, avocat; Gillet, avocat et maire de cette ville; de Saint-Génis, lieutenant particulier de notre bailliage; Guichard, avocat; Vincent d'Arzillers; Plaïet, de Saint-Marc-sur-le-Mont; Martin, de Noirlicu; Cagnon, de Perthes; de La Croix; de Coutant; de Brauges, avocat; Cagot, maître de poste à Longchamps; Mensier l'aîné, de Maurap; Gayat, de Blacy, avocat; Nocat, d'Estrepy; Pajot, de Landricourt; Bidaut, de Merlaut; Bonjouet, de Somrécourt; Gillet P., à Vitry; Hatot, avocat à Vitry; Didon, de Saremout; Pérard, de Villers-le-Sec; Jannequin, de Dommartin-sur-Yerre; Noiset, de Guincourt; Gras, d'Isle-sur-Marne; Mangin, secrétaire à Vitry; de Lalain, avocat; de Tercy le jeune, avocat; Varlet, de Passavant; Perinet, de Tourinzet; Duchesne, de Plichancourt; Magisson, de Rarecourt; Sallerou, de Courdemanges; Bernard, de Sermaize; Nicaise, de Possesse; Munier le jeune, de Maurap; Dorisy, avocat à Vitry; Garinet, de Vanux-les-Dames; Ruinet, de Sermaize, absent; de Senlis; de Neuville-sous-Arzillers; Martin d'Ecricuse; Soucat, avocat; Salleron, de Châtroux; Delaunay l'aîné, de Vaclerc;

L'Ecuyer, de Charmont; Salmont, de Bassuet; Chuquet, d'Alliancelles; Nocat le jeune, de Vavray-le-Petit; Fresson, de Bignicourt-sur-Saulx; L'Écosse, de Doucetz; Sauvage, de Sermaize; Palleron, de Mauroy; Lacroix, de Huiro; Ostome, de Matignicourt; Comte, de Charmantais-le-Roi; Robin, de Ponthion; Datizet, de Charmantais-le-Roi; Berton, de Saint-Remy-en-Bouzemont; Sarazin, de Châtroux; Sauce, de Rarecourt; Mangin, de Larzicourt; Varin, de Sainte-Marc; Regnault, de Lajot; Gras, de Montignicourt; Paquier, de Marolle; Jamfierre, de Haitulier; Morel, du Buisson; Delaunay, de Vauclair; Sébille, de Navray-le-Grand; Dissaut, de Passavant; Vincent, de Tournay; Oliyier, de Thieblemont; Vallet, de Plichancourt.

Sont aussi comparus, MM. les députés du bailliage secondaire ainsi qu'il suit.

De *Sainte-Menehould*, ainsi qu'ils sont énoncés au procès-verbal de l'assemblée dudit siège, du 10 mars présent mois et jour suivant, à l'exception des sieurs Populus, Labbé et Tilly, le quel procès-verbal restera joint à la minute des présentes,

Savoir :

MM. Lescure, lieutenant audit siège; Mouton; Collin, de Vrissy; Drouet, marchand; Chapitoux; Vincent Beaulieu; Varin, de Valmy; Populus; Tilly; Bastier; Haraud, de Courtemond; Huraut, de Berzieux; François Person, de Sivry; Delacroix, d'Eutes; Thierry, de Sommebionne; Galichet; Chaudron; Godard; Etienne; Francart; Joaret; Renaud; Villequin, Labbé; Bermier; Driou; Poulain; Golzart; Joaret; Morin; Maimart; Devancé; Robert; Chenet; Ponsardin; Guyon; Corvisy; Hanard; Bermier; Drapier; Longis; Gentin; Deflandres; Enry; Husson; Guillaume; Cageur; Benoist; Bodet; Robert; Laurient; Reumart; Bearnois; Leroy; Satabin; Bournet; Bausseron; Billaudel; Bataille; Durand; Simon; Dubelay; Varin; Haussard; Notret; Nollet; Labbé, de Montfauxet; Paul Chapron; Lemaire; Boucher; Boblique; Rousseau; Feserot; Haingurtot; Pillot; Carré; Guillemain; Mérieux; Paunier; Gillet-Giot; Luze; Troion; Légrand; Langlois; Limoges; Piette; Poutain; Petit; Daudigny; Collardeaux; Clanteaux; Leroux; Soyat; Guillaume; Saint-Géry; Maquart; Huart; Pierrot; Lemarié; Denis; Laurent; Hulin; Lagneau; Potet; Cochard; Michel; Decrancey; Souef; Watellier; Gillotin; Ferré; Blondel; Desglandes; Quartier; Drouet, avocat; Phelippot; Haingurlot; Dumaux; Barau; Paté; Jobar; Payer; Hannequin; Lejeune; Bajot; Cocus; Sérres, de Fleury; Coquet; Warnay; Longuet; Petit; Moreau; Renote; Prud'homme; L'Ecuyer; Du vignau; Nouon; Potier; Saint-Géry, de Warcq; Taton; Pierron; Fesnot; Pannetier; d'Andrecy; Baur; Leroux; Martin; Rousseau; Henry; Chesnot; Rousseau, de Warcq; Fesnet, de This; Jouval; Jaquet; Billaudel; Doré; Rouvert, de Villé; Nicaise; Roger; Clerc, de Saint-Moret; Deviné; Gilbert; Duchesnes; Boquet; Fekand; Godin; Lesage; Doury; Lebas; Valart; Miquet; Gaugan; Copin; Tillier; Bonnevie, et Blain.

De *Fismes*, suivant qu'ils sont énoncés au procès-verbal dudit bailliage du 10 mars présent mois, qui sera annexé à la minute des présentes, les personnes qui suivent :

MM. de La Ruelle du Port, maire royal et lieutenant général; Charles-François Frijoux, seigneur de Vauvarenes; Pierre Lapy, laboureur à Luternay; Pierre-Simon Valleray, laboureur à Breuil; Jean Adam, laboureur à Muscourt et Beauregard; Henri Thinot, de la paroisse de Presle-la-Commune; Jean-Baptiste Pasquier, laboureur, de Vautelet.

D'*Epernay*, suivant qu'ils sont énoncés et dénommés au procès-verbal de l'assemblée dudit bailliage du 10 mars présent mois, qui sera annexé à la minute des présentes, les personnes de :

MM. Morel, conseiller, procureur du Roi en ladite ville; Jacques Gazotte, ancien commissaire général de la marine, de la paroisse de Pierry; François-Joseph Blanc, négociant à Epernay; Eloi Hugé, maître de la poste au chevaux de ladite ville; Charles-Joseph Potin, maire d'Avenay; Jean-François Robinet, négociant à Ay; Antoine Auvernier, avocat de la paroisse de Saint-Martin d'Ablois; Ambroise-Ignace Gigaux de Grandpré, lieutenant général à Epernay, absent; Jacques-Philippe Cestulat, arpenteur à Ay; François Benon, laboureur à Plissot; Jean-Baptiste Piéton, négociant à Saint-Martin d'Ablois; Nicolas-Joseph Lelouvier, entrepreneur des ouvrages du Roi; Joseph Duval, notaire à Avenay; Pierre-Louis Degarmé, notaire à Avise; Jean-Baptiste Cottier, notaire à Ay; Jacques-François Bigot, officier chez le Roi, à Ay; Jean-Pierre-Louis Lochet Duchesnay, à Epernay; Claude-François Chagrot, bailli de Mesdames de France, à Louvois; Claude-Mathieu Chausson, laboureur à Avise; Jean-Baptiste Thomas, bourgeois de Piney; Jean-Baptiste Legras, laboureur à Chauilly; Jean-René de Ville, avocat à Tauxières; Nicolas-Christophe Robert, bourgeois à Mareuil; Etienne Bobat, laboureur à Oisy; Pierre Brunet, laboureur à Louvois; Jacques Touillard, bourgeois à Avenay.

De *Saint-Dizier*, suivant qu'ils sont énoncés et dénommés au procès-verbal de l'assemblée dudit bailliage du 10 mars présent mois, qui demeurera aussi annexé à la minute des présentes, les personnes de :

MM. Charles Ferrand, lieutenant particulier; Laurent-Nicolas-Claude Hototel, avocat du Roi; Charlemagne-Pierre Duchemin, avocat; Jean-Baptiste Briolat, avocat; Pierre-Mathieu de Lioncourt, avocat; Jean-Baptiste Boulau, docteur en médecine; Pierre-Paul-André Le Maire, notaire royal; Pierre-Claude Robert, marchand de bois; Charles Moulin, maître de la forge basse de Chamouillé; François Varnier, de Chancenay; François Dubois, de Beaudouvillers; Jean-Vincent de Bettancourt-la-Sérée; Pierre Gallot, de Villers-en-Lieu; Joseph Cuny, de Marcy; Pierre Girardin, de Valcourt.

#### CAHIER

*Des très-humbles et très-respectueuses remontrances, plaintes et doléances du clergé du bailliage principal de Vitry-le-François et des secondaires y réunis, savoir : de Sainte-Menehould, de Saint-Dizier, Fismes et Epernay, assemblés le 16 du présent mois en vertu de l'ordonnance de M. le comte DE BIEUVILLE grand bailli d'épée, et présidée par M. DOMYNÉ-DESLANDES, abbé de Moncetz, arrêtées pour être portées aux Etats généraux convoqués à Versailles le 27 avril suivant (1).*

Le clergé desdits bailliages, vivement pénétré de tous les sentiments que lui inspirent la religion, l'amour du Roi et de la patrie, bénira à jamais la divine Providence d'avoir amené l'heureux et mémorable événement qui va opérer la régénération des mœurs, assurer la prospérité de l'État et rendre à la religion son ancienne splendeur.

(1) Nous publions ce cahier d'après un manuscrit des Archives de l'Empire.